



**LEGENDE**

- UB zone du bourg composée d'habitat dense et pavillonnaire
- UBx zone du bourg où les installations classées sont autorisées
- UN zone de hameaux non raccordée à l'assainissement collectif
- UL zone réservée aux activités sportives ou de loisir
- 1AU zone à urbaniser sur le court terme
- 2AU zone à urbaniser sur le long terme
- 1AUX zone à urbaniser sur le court terme, réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
- A zone agricole
- N zone naturelle
- Nh zone naturelle habitée
- emplacements réservés
- espaces boisés classés à conserver ou à créer
- éléments du paysage à préserver

**Département de Saône et Loire**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**MONTRET**

**PLAN DE ZONAGE GENERAL**  
1/ 5 000°

N° de la pièce: 4.1

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour	Approuvé le	Pour copie conforme
LE MAIRE,		

This file was generated with an evaluation version of the Amyuni® PDF Converter : <http://www.amyuni.com>